

DÉCLARATION DES DROITS DES AÎNÉS

ATTENDU QUE la condition sociale des personnes âgées varie à travers le Canada et a une influence directe sur le droit à l'autodétermination;

ATTENDU QUE la pauvreté a une incidence directe sur la santé et sur le bien-être des personnes âgées;

ATTENDU QUE les personnes âgées vulnérables ont souvent besoin de soutien pour l'utilisation de la technologie dans le cadre des choix qu'elles font par rapport à leur qualité de vie;

ATTENDU QUE les aînés ont gagné le droit de vivre dans le respect et dans la dignité, sans crainte de mauvais traitements;

ATTENDU QU'un Canadien sur sept souffre d'un handicap connu pour augmenter avec l'âge, ce qui fait que les aînés présentent le taux le plus élevé de personnes handicapées au Canada;

ATTENDU QUE les personnes âgées ont droit à des soins bienveillants, professionnels et empreints de compassion à mesure que leurs besoins médicaux augmentent;

ATTENDU QU'une approche d'intervention et de soins fondée sur les droits permettrait à toutes les personnes âgées de se faire entendre;

ATTENDU QUE l'interdiction de la discrimination fondée sur l'âge est inscrite à l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada encourage fortement le gouvernement du Canada à établir une Déclaration des droits des aînés avec des dispositions légales obligeant le gouvernement à :

- consulter les personnes âgées du Canada et à collaborer avec celles-ci afin d'aborder les défis et les possibilités du vieillissement au Canada;
- veiller à l'attribution éthique des ressources à la disposition des aînés afin de répondre aux besoins de ces derniers et d'assurer leur bien-être;
- assurer la sécurité des personnes, de la nourriture, du transport, de la mobilité et du logement qu'utilisent les aînés;
- établir des normes mesurables qui sont surveillées et appliquées pour tous les programmes afin d'assurer la qualité de vie des personnes âgées;
- établir un poste de protecteur des aînés au sein du ministère des Aînés, avec le mandat de répondre aux plaintes et d'assurer une protection juridique supplémentaire des droits des personnes âgées.

Soumis par : CAL (Québec)

Personne-ressource : M. Peluso – mpeluso@sympatico.ca

Parrainé par :

Commission des aînés libéraux (Alberta); Commission des aînés libéraux (Nouvelle-Écosse)

Document d'information :

<http://slc-cal.liberal.ca/wp-content/uploads/sites/18/2020/07/SLC-Seniors-Bill-of-Rights-backgrounder.pdf> (en anglais)